

**Commune d'IXELLES**  
**Monsieur Frédéric LETENRE**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B - 1050 BRUXELLES**

Vos réf. : 7B/PU/AC/DV/2016/88  
Nos réf. : AVL/JMB/XL-2.542/s.588  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur,

Objet : IXELLES. Place de Londres, 3.  
Rehaussement d'un immeuble, création d'une lucarne et d'une terrasse dans le toit arrière en  
vue d'agrandir le commerce et réaménagement de deux logements.  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 11/05/16, sous référence, reçue le 12/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 01/06/16.

La demande concerne la transformation d'un immeuble à appartements (avant 1932) situé dans la zone de protection de l'ancienne poissonnerie du quartier Léopold sise rue du Trône 65. Elle vise une série de régularisations par rapport à la situation existante de droit (dernier permis délivré en 1933) : suppression de l'écurie et prolongation du magasin vers le fond de la parcelle au rez-de-chaussée et au premier étage. Au-dessus, deux duplex sont aménagés (un appartement 2 chambres réparti sur les premier et deuxième étages et un appartement 2 chambres réparti sur le troisième étage et la mezzanine). Il est prévu de surélever la toiture qui s'alignerait en hauteur avec le n° 2 de la place de Londres, permettant la création d'une lucarne et d'une terrasse dans la toiture arrière.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions à régulariser et celles projetées n'ont pas d'impact sur le bien protégé et constituent une amélioration de l'habitabilité du bien tout en respectant son intégration dans l'alignement de la place de Londres. De manière générale, les dispositions du RRU devront être strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente